Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 2

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

un délai de 11 et 13 jours. Au cours de l'année 1955, j'ai pu encore trouver deux exemplaires de xysticus, mais bien d'autres ont certainement passé inaperçues, en raison des difficultés que présentent la recherche et la capture. Depuis lors, malgré de nombreuses recherches et observations, je n'en ai plus retrouvé dans notre région. Les grands froids de février 1956 ont-ils été funestes à cet ennemi, qui semble avoir disparu pour un temps de la contrée.

Comme cette araignée était surtout répandue dans la Vallée du Rhône, peut-être a-t-elle été accidentellement importée avec des plantes exotiques d'un établissement horticole de la région, d'où elle aura pu se multiplier au cours de l'année 1954, en prenant une ampleur qui aurait pu être dangereuse.

Dans notre contrée, ce fut toujours sur les prés avoisinant le dépôt des ordures ménagères, que ces xysticus furent aperçues, ce qui permet de supposer leur arrivée par la provenance d'emballages, ayant contenu des envois de plantes provenant d'établissements de pépiniéristes, jetés aux balayures par les ménagères.

Apiculteurs, soyons prudents, mieux vaut prévenir que guérir et détruisons par le feu, tous les cartons, sacs et papiers d'emballages ayant contenu des envois de plantes, afin de détruire immédiatement les hôtes dangereux qui peuvent s'y dissimuler et infecter nos champs mellifères. Un moyen radical de prévenir ce genre d'infection, consiste à mettre le feu à tous les papiers et emballages, qui foisonnent dans les dépôts de gadoues et en évitant la proximité de semblables emplacements pour y installer des ruches.

Le 22 novembre 1957. *M. Baillod.*

TECHNIQUE APICOLE

Existe-t-il un succédané du pollen qui vaille le pollen ?

par M. Haydach

La question des succédanés du pollen est et a toujours été de la plus haute importance pour nombre d'apiculteurs. Dans certaines régions, au printemps et même pendant d'autres périodes de l'année, il y a disette de pollen dans la nature. Ainsi les colonies d'abeilles qui dépendent du pollen pour leur développement sont considérablement affaiblies. Le résultat en est une pauvre récolte de miel car une pepite population d'abeilles ouvrières ne peut utiliser les ressources en nectar dans la même proportion que les colonies possédant un

grand nombre d'abeilles. Le fait de donner un bon succédané de pollen à ce moment constituera toute la différence qui existe entre une bonne récolte et un échec.

Dans la littérature apicole, nous trouvons de nombreux rapports contradictoires sur cette question. Certains apiculteurs signalent une formidable augmentation de telles colonies, tandis que d'autres sont déçus du résultat obtenu. On se demande alors s'il existe vraiment un succédané égal au pollen ?

Pendant de nombreuses années, cette question a été étudiée à la Station Expérimentale de l'Université de Minnesota. De petites colonies d'une livre et demie (700 grammes) d'abeilles nouvellement nées, n'ayant jamais consommé de pollen furent logées en nucléi placés dans des compartiments isolés et nourries de différentes espèces de succédanés mélangés à du miel de manière à constituer un candi de consistence convenable. Leur production de couvain fut suivie et enregistrée.

En comparant ces succédanés de pollen avec un supplément de pollen, il fut prouvé qu'un succédané formé d'un mélange de farine de soya et de levure sèche de brasserie était deux fois aussi efficace dans la production d'abeilles qu'un supplément de pollen d'un an récolté à l'entrée de la ruche et mélangé à de la farine de soya, dans la même proportion que le succédané de pollen.

Ensuite le succédané fut comparé avec le pain d'abeilles offert dans les rayons aux abeilles expérimentales. Les résultats montrèrent que le pain d'abeilles était environ 9 fois aussi efficace que le succédané. Une addition de 10 % de pollen provenant des boîtes à pollen augmentèrent d'environ 2 fois la valeur du succédané. Quelle est la cause d'une pareille différence ? Il est possible que la protéine du succédané ne donne pas en quantité suffisante tous les éléments nécessaires à la croissance des insectes. Pour cette raison le succédané fut renforcé à l'aide de lait écrémé séché lequel possède une bonne proportion de protéines. De plus, le candi de succédané offert aux abeilles possède seulement 12 % de protéine tandis que le pain d'abeilles en contient environ 20 %. Il fut donc décidé d'augmenter la proportion de protéine dans le succédané en y ajoutant de la caséine commerciale finement pulvérisée.

Le résultat montra qu'une simple addition de lait écrémé en poudre améliorait considérablement le régime. Une nouvelle augmentation de la teneur en protéine par l'adjonction de caséine commerciale donna encore de meilleurs résultats, le rapport étant de 1/1,8 : 2/2 pour le succédané pur fortifié au lait sec et le succédané fortifié en plus par la caséine.

Finalement ces succédanés furent comparés avec le pollen séché récolté au moment des expériences au rucher. Les résultats sont mentionnés au tableau I :

Comparaison du pollen et des succédanés

Régime	Protéine en %	Cellules operculées	Production de couvain : index
Farine de soya et levure sèche de brasserie, lait sec et jaune d'œuf sec. (21/2 : 1 : 1 : 1/2)	12,5	6.236	1,0
Farine de soya et caséine plus levure de brasserie sèche et lait sec + jaune d'œuf sec. (1 : 11/2 : 1 : 1 : 1/2)	21,2	10.154	1,6
Pollen	12,7	9.365	1,5

Il résulte de l'examen de ce tableau que le succédané fortifié à la caséine commerciale n'est pas inférieur au pollen utilisé en même temps par les colonies du rucher. Cependant les abeilles utilisant le pollen pur consommèrent deux fois autant de nourriture que celles auxquelles fut donné le succédané.

En pratique, un succédané composé de trois parties de farine de soya, d'une partie de levure de brasserie séchée et d'une partie de lait écrémé en poudre, pourrait être recommandé. Une addition de 10 % de jaune d'œuf séché et de 10 % de caséine commerciale finement pulvérisée augmentera encore la valeur nutritive du mélange. Cependant les deux derniers composants sont plutôt coûteux. Au lieu de jaune d'œuf séché, 10 % de pollen peuvent être ajoutés par ceux qui pratiquent la récolte du pollen.

Distribution

La façon la plus commode de distribuer le succédané aux abeilles est de l'offrir sec, à l'extérieur de la ruche, sur un plateau placé dans un endroit ensoleillé et protégé des intempéries.

Un procédé plus facile encore est de le donner sous forme de galette, préparée en mélangeant 454 g. de succédané sec à un litre de sirop refroidi, obtenu par dissolution de deux parties de sucre pour une partie d'eau chaude. Le gâteau doit avoir une consistance suffisante pour reposer sur le sommet des cadres de la ruche, sans couler à l'intérieur.

A l'aide d'une spatule, on étend la pâte, en une couche de 6 à 12 millimètres d'épaisseur, sur une feuille de plastic ou de papier paraffiné disposée dans un moule de dimensions convenables. On laisse

reposer durant une nuit pour permettre au liquide de pénétrer les parties sèches. Le gâteau est alors prêt à l'emploi. A l'aide d'un peu de fumée, on chasse les abeilles et on place la galette au-dessus du nid à couvain. On calfeutre sérieusement pour éviter toute perte de chaleur.

Quantité

On commence par donner environ 450 g. à chaque colonie et on répète le nourrissement tous les 7 à 10 jours en augmentant ou en diminuant la quantité suivant la consommation de la période précédente.. Une fois le nourissement commencé, il doit être continué aussi longtemps que le pollen naturel fait défaut. Toute interruption peut causer un arrêt dans la production du couvain.

Si les abeilles ne touchaient pas à la galette, il y aurait lieu d'en modifier la consistance et si elles continuent à bouder, on cesse le nourissement. Peut-être ont-elles assez de pollen naturel dans leurs rayons.

Il est recommandé de ne préparer que la quantité de galette nécessaire pour un seul nourissement.

A moins qu'elle soit disposée dans un réfrigérateur la galette ne se conserve pas longtemps. Le succédané sec, mis à l'abri des insectes dans des boîtes hermétiquement fermées placées dans un endroit frais et sec, peut se conserver plus d'un an. Dans ce cas, il est conseillé d'y mélanger, lors de l'emploi, de la levure sèche dans la proportion de trois parties de vieux succédané pour une partie de levure.

(American Bee Journal)

ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

- le sang d'une abeille renferme de 11 à 17,5 mm³ d'azote.
- les abeilles orphelines sont très sensibles à l'ectohormone des reines mélangée à la nourriture.
- la gelée royale possède une action bactéricide contre le staphylocoque doré et à la fois une action batéricide et antibiotique contre le bacille de la tuberculose.
- des colonies traitées à la terramycine ont donné plus de miel que les colonies témoins.
- l'insémination artificielle était déjà pratiquée par l'Allemand W. Wankler, en 1906 et 1907.
- la perfusion de solutions isotoniques de miel réduit le choc opératoire.